



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 6 décembre 2021  
à 10 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions des membres du conseil

**30 – Administration et finances**

- 30.01** Adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.
- 30.02** Approuver le budget incluant la liste des projets du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1210364015**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est recommandé:

D'adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

**Signé par** Pierre Yves MORIN Le 2021-12-03 11:58

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

---

directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1210364015

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement.

Le comité exécutif a fixé au plus tard le, le 6 décembre 2021, la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au Service des finances leur budget de fonctionnement 2022 (CE21 1918).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution: CA20 28 219 Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

**DESCRIPTION**

La cible de revenus de source locale pour 2022 est établie à 645,000\$. La recette provenant de la taxation locale est de 2,382,200\$ ce qui représente une variation totale entre 2022 et 2021 ( sans la croissance immobilière). L'effet dans les charges fiscales totales est de 2.33%.

Les transferts centraux s'établissent à 8,848,800\$ et le budget des dépenses est fixé à 11,876,000 \$

Les sources de financement et les dépenses par famille sont présentés à la section "pièces jointes" du présent dossier.

**JUSTIFICATION**

Conformément aux dispositions de l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement de l'Ile Bizard-Sainte Geneviève doit dresser et transmettre au comité exécutif dans le délai fixé par ce dernier, son budget d'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

L'arrondissement doit respecter un équilibre budgétaire.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Janvier 2022: Mise en oeuvre du budget.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise FRÉCHETTE  
agente gestion ress. financières et matérielles

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN  
directeur d'arrondissement

Le : 2021-11-30



**Dossier # : 1210364014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le budget incluant la liste des projets du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Il est recommandé:

D'approuver le budget incluant la liste des projets du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**Signé par** Pierre Yves MORIN Le 2021-12-03 11:59

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1210364014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le budget incluant la liste des projets du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'objet du présent dossier vise l'adoption du budget d'immobilisations dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2022-31. L'administration municipale a fixé l'enveloppe globale des emprunts de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à 2,9 M\$ annuel soit un montant total de 29,270 M\$.

Le solde cumulatif (2002 à 2021) des projets prévus au programme triennal d'immobilisation qui n'a pas été utilisé au 31 décembre 2020 est de 9,209,000 \$.( inclus en pièces jointes.)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution: CA20 28 220 Approuver le budget incluant la liste des projets du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

L'arrondissement doit adopter en conseil d'arrondissement le budget d'immobilisations 2022-2031 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**JUSTIFICATION**

En vertu de l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, les arrondissements devront faire approuver, par leur conseil d'arrondissement, les règlements d'emprunt pour les projets et programme d'immobilisation prévus à leurs budgets.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

L'adoption du PDI visera à maintenir les infrastructures et à protéger les actifs immobiliers de

l'arrondissement, de même qu'à assurer la qualité des services offerts aux citoyens

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Afin de respecter les dispositions prévues à l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, les budgets des arrondissements doivent être approuvés par leur conseil d'arrondissement et transmis au comité exécutif.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation, atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise FRÉCHETTE  
agente gestion ress. financières et matérielles

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN  
directeur d'arrondissement

Le : 2021-11-30